

### **MICHEL AUTÈS**

Sociologue, chercheur au CNRS-CLERSE et à la MESHS de l'Université de Lille 1

#### **Nouveaux métiers ou nouvelles professions ?**

En préalable, on rappellera quelques définitions conceptuelles pour distinguer les enjeux professionnels et les enjeux des métiers. Soit les formes de l'emploi et les réalités du travail.

En s'appuyant sur la recherche menée à la fin des années 1990 sur la question des "nouveaux métiers", on argumentera la thèse qui montre que le travail social, tout comme les autres secteurs des mondes du travail, est confronté depuis ces années-là à une transformation de ses constructions professionnelles. L'actualité contemporaine, avec la réforme des diplômes, confirme cette évolution. Il n'y a pas de nouveaux métiers, il y a des nouveaux modes de professionnalisation.

Il faut, bien entendu, montrer que cette évolution accompagne le passage des politiques sociales de la solidarité républicaine à la responsabilisation néo-libérale, soit de l'assistance à l'insertion.

Par conséquent, la question qui se pose consiste à évaluer comment les mutations professionnelles influent sur les conditions d'exercice des métiers.

### **FLORENCE FONDEVILLE**

Coordinatrice PREFAS Midi-Pyrénées et Responsable de formation au centre de formation Erasme

#### **Évolutions du travail social, nouveaux attendus de missions et de compétences et professionnalisation des acteurs**

Dans un contexte d'évolutions fortes (évolutions sociales, organisationnelles...)<sup>1</sup>, de nouveaux attendus de missions et de critères de compétences émergent dans le travail social : développement social d'actions collectives, émergence de la fonction de référent de parcours, renforcement de la fonction de coordination, pilotage de projets, travail en transversalité et dans l'articulation de dispositifs sanitaire-éducatif et social<sup>2</sup>...

Ces évolutions viennent impacter les contours des professions actuelles et réinterrogent la professionnalisation<sup>3</sup> des travailleurs sociaux :

- au niveau de la constitution des identités métiers
- sur le plan de l'apprentissage et de l'articulation entre connaissances acquises durant la formation et la confrontation aux terrains
- et sur les critères d'efficacité attendus par les organisations de travail.

À partir de paroles d'acteurs, d'expériences partagées et d'études réalisées au sein du PREFAS Midi-Pyrénées, nous mettrons à jour les critères saillants d'évolution de métiers, fonctions ou compétences et viendrons questionner les formes de professionnalisation actuelles et possibles à partir d'une approche psycho-sociale.

---

<sup>1</sup>Castel (1995). Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat. Paris, Gallimard.

Castel (1998). Du travail social à la gestion sociale du non travail. Dans Esprit n°241, Mars- Avril. 1998.

<sup>2</sup>Ces critères sont en partie posés, suite aux Etats Généraux du travail social, dans « Le Plan d'action en faveur du travail social et du développement social » Présenté par Ségolène Neuville. Publié à l'issue du conseil des ministres du 21 Octobre 2015

<sup>3</sup>Nous nous appuyerons sur les définitions de la professionnalisation données par Wittorski (2012), Demazières (2012),

**ISABELLE ASTIER**

Professeure de sociologie, UPJV/CURAPP, membre associé au CEMS (EHESS)

**Accompagnement social et nouvelles formes de contreparties**

Je reprendrai dans cette intervention le concept d'individualisation négative proposée par Robert Castel afin de mettre en perspective la transformation des contreparties exigées par les nouveaux professionnel(le)s du social vis à vis des usagers dans le cadre de politiques publiques comme l'insertion, la médiation ou les services à domicile.

Un nouveau visage de l'utilisateur apparaît, celui d'après les protections collectives qui n'est véritablement pas un ayant-droit, ni un assisté, mais un individu actif, responsable, devant prouver qu'il mérite les droits auxquels sa situation devrait lui permettre de bénéficier sans cette contrepartie où bien souvent il paye de sa personne. Cette nouvelle morale sociale préside désormais à l'ordonnement néolibéral contemporain, entre contractualisation, individualisation et accommodation. Le problème reste d'inventer de nouvelles protections, de nouveaux supports sociaux qui permettent aux usagers de vivre en citoyens et de faire face aux risques de vivre dans une société d'individus. Je pense notamment à l'autosupport déjà expérimenté par les professionnels de certaines associations et à la mise en place d'un revenu universel inconditionnel.

**MONIQUE VEGEGA**

Directrice adjointe Pôle Asile et Migrants, association APREMIS

**Regard sur l'évolution des conditions d'exercice des métiers au prisme de l'évolution du dispositif spécifique d'accueil des réfugiés**

Après avoir brièvement défini le travail social et l'accompagnement qu'il propose je présenterai les évolutions du dispositif national d'accueil des réfugiés (de l'arrivée des boat people du sud-est asiatique à la crise humanitaire traversée aujourd'hui), de son cadre législatif, de son organisation, de son (ses) financements, de sa coordination. Ces évolutions et les logiques qui les sous-tendent ont bien sûr des incidences directes sur les rôles assignés aux travailleurs sociaux.

C'est donc en m'appuyant sur mon expérience professionnelle auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile, que je tenterai de mesurer l'impact des conditions d'exercice des métiers des travailleurs sociaux – qui se trouvent au carrefour d'une multitude d'enjeux contradictoires, à l'intersection des individus, des institutions, des politiques publiques – sur leurs identités professionnelles.

Je tenterai de montrer comment nous sommes passés d'une logique de métier à une logique de gestion, gestion budgétaire, gestion des ressources humaines, gestion de la précarité, des difficultés humaines et sociales et comment anciens et jeunes professionnels, tentent de répondre aux missions qui leur sont confiées dans un cadre déterminé, en se référant à des formations initiales qui ont, comme les politiques publiques régissant le travail social, beaucoup évolué...